

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BRODITEC G-29

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: CH-2017-0028

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0018134-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BRODITEC G-29
BRODITOP NEXT WHEAT
BRODITOP SENSITIVE WHEAT
DEVILTOP SENSITIVE WHEAT
RODIBROD SENSITIVE WHEAT
ZED BF GRAIN
ZIRAT WEIZEN
RAMOR G

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Numéro de l'autorisation	CH-2017-0028	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0018134-0000	
Date de l'autorisation	14/11/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Zapi S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Terza, Strada 12 35026 Conselve Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Terza, Strada 12 35026 Conselve Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PM Tezza S.r.l.
Adresse du fabricant	Via del Lavoro 326 37050 Angiari (Vr) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Tre Ponti 37050 S.Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0029

2.2. Type de formulation

RB – Appât sous forme de grains (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux

Éliminer le récipient dans au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation 1 - Souris domestiques et rats - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Formulations de l'appât :

Description détaillée:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Appât:
Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Rats:

- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 Kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 25 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour les souris de 15 / 25 / 50 g – Jusqu'à 15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour les rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – Jusqu'à 15 kg

Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation 2 - Souris domestiques et rats - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Formulations de l'appât :
Description détaillée:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Appât :

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Rats:

- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 Kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 25 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour les souris de 15 / 25 / 50 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour les rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisation 3 - Souris domestiques et rats - Utilisateurs professionnels sans permis - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: -
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

[A rapporter sur l'étiquette : utilisation des sachets uniquement dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées]

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Rats:
- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:
- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g

sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 Kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 25 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour les souris de 15 / 25 / 50 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour les rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Pour les rats: Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2 - Utilisateurs professionnels sans permis.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs professionnels sans permis.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisation 4 - Souris domestiques et rats - Utilisateurs professionnels sans permis - extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: -
Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
[A rapporter sur l'étiquette : utilisation des sachets uniquement dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées]

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Rats:

- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.

- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 Kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 25 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour les souris de 15 / 25 / 50 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour les rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – Jusqu'à 15 kg
Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - Jusqu'à 10 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - Jusqu'à 15 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Pour les souris : Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Pour les rats : Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs professionnels sans permis

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Utilisation 5 - Souris domestiques - Utilisateurs non-professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. [A rapporter sur l'étiquette : utilisation des sachets uniquement dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées]
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Boîte en carton imprimée contenant 1 station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Boîte en carton imprimée (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Seau en plastique (PP) étiqueté (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

Sac PE étiqueté / imprimé (25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2 - Utilisateurs non-professionnels

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Section 5.3

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs non-professionnels

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Utilisation 6 - Rats - Utilisateurs non-professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. [A rapporter sur l'étiquette : utilisation des sachets uniquement dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées]
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Appâts : Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g Boîte en carton imprimée contenant 1 station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g Seau en plastique (PP) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée

(15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g

Sac en plastique (PE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2 - Utilisateurs non-professionnels

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Section 5.3

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 - Utilisateurs non-professionnels

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer les appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux oiseaux.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

Utilisateurs professionnels sans permis

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer les appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux oiseaux.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

Utilisateurs non-professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple)
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux oiseaux.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

Utilisateurs professionnels sans permis

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants: Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

Utilisateurs non-professionnels

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
 - Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
 - Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
 - Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [insérer le numéro de téléphone national]».
 - Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Rappporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Utilisateurs professionnels sans permis

- Rappporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Utilisateurs non-professionnels

- Rappporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 2 ans à partir de la date de production

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
 - Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
 - Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- P501 à rapporter sur l'étiquette: Rappporter le contenu / récipient au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.